



DÉPARTEMENT
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/08

Objet : Demande d'admission en non-valeur

Par courriel en date du 24 septembre 2024, Madame Sylvie PERNET, Comptable Public, a fait une demande de mise en non-valeur pour un titre lié au service Ressources Humaines (indu sur salaire) pour lequel les poursuites n'ont pas été possibles car étant inférieur au seuil de poursuite.

La Collectivité doit donc procéder à sa mise en non-valeur pour un montant global de 12,39 € (douze euros et trente-neuf centimes) portant sur l'exercice 2023.

Les crédits sont inscrits à l'article 6541 - créances admises en non-valeur au Budget Principal.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 08 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la mise en non-valeur du titre concerné, annexé à la présente, pour un montant global de 12,39 € (douze euros et trente-neuf centimes),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER